



La participation et l'intéressement, ça a l'air intéressant, mais ça l'est moins que les salaires...

FO a toujours défendu les augmentations générales des salaires à toutes autres formes de rémunérations par définition incertaines et aléatoires

Les négociations sur l'intéressement qui viennent de se terminer au niveau du groupe et de la MACIF nous confortent dans nos positions.

Alors que les résultats de 2021 n'ont jamais été aussi bons (*grâce à qui?*), le versement de l'intéressement, censé reconnaître la performance collective et susciter la cohésion autour de l'atteinte d'objectifs communs (cf préambule de l'accord), s'est traduit par une baisse du versement de la participation et de l'intéressement de près de 25% par rapport à l'exercice précédent.

La faute à qui ? La faute à quoi ?

- D'abord au texte de loi qui oblige le caractère aléatoire des critères permettant d'avoir de l'intéressement.
- Aux indicateurs et aux items retenus qui, selon les seuils de déclenchement « négociés » au préalable, vont déterminer ce que les salariés à l'origine de ces richesses toucheront (ou pas) ou comment faire en sorte de verser moins avec de meilleurs résultats ?

Les salaires eux sont déconnectés de ces aléas !!

A la vue de ce qui a été validé et signé par 2 organisations syndicales sur ces sujets pour les 2 années à venir et selon la projection de la direction qui en découlerait, les versements en 2023 seraient bien inférieurs à ce qui a été versé cette année.

Vous comprendrez bien que dans ces conditions **FO**, fidèle à ces principes, a refusé de signer cet accord qui ne garantit rien d'une année sur l'autre.

Ainsi, avec l'inflation galopante et **sans attendre 2023**, **FO** revendique tout de suite et maintenant des augmentations générales de salaires qui elles, sont concrètes et certaines !!!

L'employeur doit d'abord **augmenter les salaires** à minima au niveau de l'inflation afin de garantir le maintien du pouvoir d'achat. Une fois cette garantie acquise, **FO** défend une **meilleure répartition des bénéfices** envers les salariés (En projection, le montant de l'enveloppe prévue pour le calcul de l'intéressement en 2023 correspondrait à **seulement 15%** du résultat net de la SAM en 2022)

PLUS FORTS ENSEMBLE